

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE**, tenue à huis clos, le **1^{er} MARS 2021 à 17 heures**, à la salle du conseil située au 15, rue Caron.

Sont présents :

| | |
|---------------------------|------------------------------------|
| Micheline PINARD-LAMPRON; | mairesse; |
| Alain DUCHARME, | conseiller; |
| Krystel HOULE-PLANTE, | conseillère; (par visioconférence) |
| Dominic LAQUERRE, | conseiller; |
| Marie-Josée-PLEAU, | conseillère. |

Est absent :

| | |
|-----------------|-------------|
| Christian CÔTÉ, | conseiller. |
|-----------------|-------------|

Assiste également à la session :

| | |
|----------------|-----------------------------------|
| Annie LEMIEUX, | directrice générale et greffière. |
|----------------|-----------------------------------|

2021,36 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 17 heures.

2021,37 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux « affaires nouvelles » :

- 23.1 LUMIÈRES AU DEL DANS LE PARC MUNICIPAL – Achat, installation et demande de subvention au programme OSE d'Hydro-Québec;
- 23.2 PARC MUNICIPAL – Achat et installation d'une clôture pour la piscine.

2021-29 RÉSOLUTION NO 2021-29 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

2021,38 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2021

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} février 2021.

2021-30 RÉSOLUTION NO 2021-30 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2021

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} février 2021 tel que présenté.

2021,39 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue.

2021,40 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs et de l'administration ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est remis séance tenante.

La directrice générale fait un rapport verbal du Service de sécurité incendie.

2021,41 COMPTES DU MOIS

2021-31 RÉSOLUTION NO 2021-31 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **DEUX CENT SOIXANTE-SIX MILLE QUATRE-VINGT-QUATORZE DOLLARS ET TREIZE CENTS (266 094,13 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

2021,42 MODIFICATION AUX COMPTES DU MOIS ADOPTÉS LE 1^{ER} FÉVRIER 2021

2021-32 RÉSOLUTION 2021-32 MODIFICATION AUX COMPTES DU MOIS ADOPTÉS LE 1^{ER} FÉVRIER 2021

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU de modifier la résolution no 2021-16 puisqu'on aurait dû lire « un montant total de **TROIS CENT QUARANTE MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-SIX DOLLARS ET HUIT CENTS (340 586,08 \$)** ».

2021,43 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

2021,44 DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la directrice générale dépose le rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2020.

2021,45 POUVOIRS D'INSPECTION ACCORDÉS À L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT – Remplacement de la résolution n° 19-193

**2021-33 RÉSOLUTION NO 2021-33
POUVOIRS D'INSPECTION ACCORDÉS À
L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 2020-147, le conseil municipal a nommé madame Diane Beauchesne au poste d'inspectrice en bâtiment et en environnement;
- 2 Il y a lieu de spécifier l'étendue des pouvoirs d'inspection de madame Beauchesne;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REPLACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution no 19-193.
- 2- **AUTORISATION.** Le conseil municipal autorise madame Diane Beauchesne, inspectrice en bâtiment et environnement à inspecter, délivrer des permis, émettre des avis d'infraction ou constats d'infraction dans le cadre des règlements suivants :
 - Règlement général G-100;
 - Règlement de zonage
 - Règlement de lotissement;
 - Règlement sur les permis et certificats;
 - Règlement de construction;
 - Règlement relatif à l'autorisation, l'utilisation et l'entretien des système d'installation septique à traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la Ville de Kingsey Falls;
 - Règlement relatif aux rejets dans le réseau d'égout de la Ville de Kingsey Falls;
 - Règlement établissant un programme triennal d'inspection des fosses de rétention;
 - Règlement pourvoyant à l'entretien et l'installation de système d'évacuation et de traitement des eaux usées;
 - Règlements provinciaux et fédéraux applicables.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à madame Diane Beauchesne.

2021,46 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – Achat d'une rétrocaveuse pour le tracteur Kubota

**2021-34 RÉSOLUTION NO 2021-34
SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS
ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE POUR
LE TRACTEUR KUBOTA L48**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Service des travaux publics doit faire appel à des firmes extérieures pour les services de rétrocaveuse pour certains travaux;
- 2 Lors de l'achat du tracteur Kubota L48, il était prévu de faire l'acquisition de l'équipement de rétrocaveuse qui peut être installé sur ce tracteur;

- 3 Il serait opportun que la ville fasse l'acquisition de cet équipement;
- 4 Kubota Drummondville a déposé une proposition intéressante pour la ville;
- 5 Un montant est prévu au budget pour cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1 **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de Kubota Drummondville un ensemble rétrocaveuse Kubota pour L48 et un « bucket » à dent 24 pouces, le tout tel que prévu à la soumission du 1^{er} février 2021.
- 2 **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUINZE MILLE HUIT CENT CINQUANTE-SIX DOLLARS (15 856,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3 **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4 **SIGNATURES.** La directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, est autorisée tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 5 **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Kubota Drummondville.

2021,47 MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – Contrat pour 2021, 2022 et 2023

**2021-35 RÉSOLUTION NO 2021-35
MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE
CONTRAT À MULTI-CONCEPT AG**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire effectuer le traçage de lignes de rues et de traverses piétonnières;
- 2 Ces travaux sont prévus au budget de l'exercice 2021;
- 3 La firme Multi-Concept AG a présenté une offre intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la firme Multi-Concept AG, de Sherbrooke, pour le marquage de la chaussée pour les années 2021, 2022 et 2023, le tout tel que prévu à la soumission du 14 février 2021.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **NEUF MILLE CENT CINQUANTE-QUATRE DOLLARS ET UN CENT (9 154,01 \$)** plus les taxes applicables pour chacune des années 2021, 2022 et 2023.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

4- **SIGNATURES.** La directrice générale et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Multi-Concept AG.

2021,48 AQUEDUC – Recherche de fuites – Contrat pour 2021, 2022 et 2023

**2021-36 RÉSOLUTION NO 2021-36
AQUEDUC – RECHERCHE DE FUITES
MANDAT À DISTRIBUTION COBRA INC.**

CONSIDÉRANT QUE

- 1 Il est recommandé de procéder à la recherche de fuites sur le réseau d'aqueduc d'une municipalité;
- 2 La question est posée, à chaque année, lorsque la ville complète les fiches du ministère;
- 3 Le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) mentionne de faire la recherche de fuites;
- 4 La recherche de fuite permettrait à la ville de planifier les travaux, le cas échéant;
- 5 La firme Distribution Cobra Inc. a présenté une offre intéressante pour la ville;
- 6 Des montants sont prévus au budget pour ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Distribution Cobra inc. pour procéder à la recherche de fuites d'aqueduc sur le réseau municipal, le tout tel que prévu à la soumission 040221-03, datée du 4 février 2021.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DEUX MILLE TROIS CENT VINGT DOLLARS (2 320,00 \$)** plus les taxes applicables pour chacun des années 2021, 2022 et 2023.
- 3- **SOURCE DE FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Distribution Cobra inc.

2021,49 RECHARGEMENT SUR LA ROUTE DUBOIS ET LE CHEMIN CORRIVEAU

**2021-37 RÉSOLUTION NO 2021-37
TRAVAUX DE RECHARGEMENT SUR
LA ROUTE DUBOIS ET LE CHEMIN CORRIVEAU
CONTRAT À HÉMOND LTÉE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville veut faire du rechargement sur la route Dubois et le chemin Corriveau;
- 2 Hémond Ltée a présenté la proposition la plus intéressante pour la ville;
- 3 Des montants sont prévus au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à octroyer à Hémond Ltée le contrat pour le rechargement de la route Dubois et le chemin Corriveau, le tout tel que prévu à la soumission du 11 février 2021.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DIX-NEUF DOLLARS ET QUARANTE-HUIT CENTS (19,48 \$)** la tonne plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Hémond Ltée.

2021,50 INSPECTION TÉLÉVISÉE DE CONDUITES D'ÉGOUT PLUVIAL ET SANITAIRE

**2021-38 RÉSOLUTION NO 2021-38
EAUX USÉES – INSPECTION TÉLÉVISÉE DE
CONDUITES D'ÉGOUT PLUVIAL ET SANITAIRE
MANDAT À CAN-EXPLORE INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu de faire inspecter par caméra des conduites d'égout pluvial et sanitaire;
- 2 Can-Explore Inc. a déposé une proposition intéressante pour la ville;
- 3 Des montants sont prévus au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme Can-Explore Inc. pour procéder à une inspection télévisée de conduites d'égout pluvial et sanitaire, le tout tel que prévu à l'offre de service no 1309 datée du 16 février 2021.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE MILLE CENT VINGT-CINQ DOLLARS (4 125,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Can-Explore Inc.

2021,51 ABAT-POUSSIÈRES – Contrat pour 2021

**2021-39 RÉSOLUTION NO 2021-39
ACHAT ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRES
CONTRAT À ENTREPRISES BOURGET INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 À chaque année, la ville étend de l'abat-poussières sur les routes non pavées de son territoire;
- 2 Les Entreprises Bourget inc. ont présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 3 Un montant est prévu à cette fin au budget 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec Les Entreprises Bourget inc. pour la fourniture, le transport et l'épandage de chlorure de calcium liquide 35 % sur certaines routes de la municipalité pour l'année 2021, le tout tel que décrit à la soumission du 8 février 2021.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser un montant de **TRENTE-CINQ CENTS ET QUATRE-VINGT CENTIÈMES (0,3582 \$)** le litre, plus les taxes applicables, pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible aux Entreprises Bourget inc.

2021,52 NETTOYAGE DES RUES, TROTTOIRS ET STATIONNEMENTS – Contrat pour 2021

**2021-40 RÉSOLUTION NO 2021-40
NETTOYAGE DES RUES DU SECTEUR
URBAIN, TROTTOIRS ET STATIONNEMENTS
CONTRAT À LA FIRME HÉMOND LTÉE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire faire balayer les rues, les trottoirs et les stationnements municipaux au printemps;
- 2 La firme Hémond Ltée a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 3 Un montant est prévu à cette fin au budget 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à retenir les services de la firme Hémond Ltée pour le balayage des rues du

secteur urbain, des trottoirs et des stationnements des édifices municipaux de la municipalité pour l'année 2021, le tout tel que prévu à la soumission du 18 février 2021. Demande est faite à l'entrepreneur de procéder aux travaux à la fin du mois d'avril ou au début du mois de mai si la température le permet.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser les montants suivants :
 - pour le secteur urbain, une somme forfaitaire de **TROIS MILLE HUIT CENTS DOLLARS (3 800,00 \$)** plus les taxes applicables;
 - pour le camion-citerne eau, un tarif horaire de **QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (90,00 \$)**;
 - pour le balai mécanique, un tarif horaire de **CENT SOIXANTE DOLLARS (160,00 \$)**.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Hémond Ltée.

2021,53 ACHAT DE POTENCES POUR LA RUE DUPUIS

2021-41 RÉSOLUTION NO 2021-41 ACHAT DE POTENCES POUR LA RUE DUPUIS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville s'apprête à faire l'acquisition de la rue Dupuis, nouveau développement domiciliaire;
- 2 Il y a lieu que la ville fasse l'acquisition d'équipement pour l'éclairage pour cette rue;
- 3 La firme Guillevin International inc. a déposé une proposition intéressante pour la ville pour la fourniture de potences;
- 4 Des montants sont prévus au budget pour cet achat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de Guillevin International inc. quatre (4) potences ajustables de 8 pieds et six (6) potences ajustables de 10 pieds, le tout tel que prévu à la soumission no 1075141 datée du 15 février 2021.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS (1 992,00 \$)** plus les taxes applicables, incluant le transport, pour les fins de la présente résolution.
- 3 **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Guillevin International inc.

2021,54 PORTRAIT ÉCONOMIQUE DE KINGSEY FALLS

2021-42 **RÉSOLUTION NO 2021-42 MAGAZINE VITALITÉ ÉCONOMIQUE CENTRE-DU-QUÉBEC PORTRAIT DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le magazine Vitalité économique, qui dessert présentement le Bas-Saint-Laurent, désire réaliser un nouveau magazine dans la région du Centre-du-Québec;
- 2 Les responsables offrent de publier le portrait économique de Kingsey Falls dans la première édition qui sera distribuée gratuitement, par la poste, dans toutes les entreprises et fermes des 5 MRC d'Arthabaska, Bécancour, Drummond, l'Érable et Nicolet-Yamaska;
- 3 Le magazine demande une mise de fonds de 1 500 \$ pour cette édition et il fera appel aux entreprises de la municipalité pour leur offrir une visibilité à l'intérieur de ce portrait;
- 4- Il y a lieu que la ville puisse profiter de cette vitrine;
- 5 Aucun montant n'est prévu au budget à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à participer au Magazine Vitalité Économique qui sera distribué dans les MRC du Centre-du-Québec.
- 2 **CONDITION.** La participation de la ville est conditionnelle à ce qu'au moins dix (10) entreprises de la municipalité participent également à ce magazine.
- 3- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 500,00 \$)** pour les fins de la présente résolution.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fons général.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au magazine Vitalité Économique.

2021,55 PROJET D'EXPANSION DU PARC MARIE-VICTORIN – 3^e versement de la subvention

2021-43 **RÉSOLUTION NO 2021-43 PROJET D'EXPANSION DU PARC MARIE-VICTORIN 3^E VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 19-181, la ville avait manifesté son intention au Parc Marie-Victorin de contribuer au projet d'expansion à la hauteur de 300 000 \$ tel que proposé dans le montant financier;

- 2 Les travaux sont commencés et les représentants du Parc Marie-Victorin demandent à la ville de procéder à un troisième versement de la subvention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **TROISIÈME VERSEMENT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à effectuer un troisième versement au montant de **DOUZE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS (12 480,00 \$)** au Parc-Marie-Victorin.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Parc Marie-Victorin.

2021,56 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2021-05 RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ENTRETIEN ET L'INSTALLATION DE SYSTÈME D'ÉVACUATION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

2021-44 **RÉSOLUTION NO 2021-44**
ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2021-05
RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ENTRETIEN ET
L'INSTALLATION DE SYSTÈME D'ÉVACUATION
ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement n°2021-05 *Règlement pourvoyant à l'entretien et l'installation de système d'évacuation et de traitement des eaux usées* tel que soumis par la greffière.

2021,57 AVIS DE MOTION

2021,57.1 PROJET DE RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 2021-04 Règlement autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec souffleuse à neige

AVIS DE MOTION
PROJET DE RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 2021-04 RÈGLEMENT AUTORISANT UN SURVEILLANT À CIRCULER À BORD D'UN VÉHICULE ROUTIER LORS D'UNE OPÉRATION DE DÉNEIGEMENT D'UN CHEMIN PUBLIC AVEC SOUFFLEUR À NEIGE

Le conseiller Dominic LAQUERRE donne avis de motion qu'à une prochaine session sera soumis, pour adoption, un **règlement remplaçant le règlement n° 2021-04 Règlement autorisant un surveillant à circuler à bord d'un véhicule routier lors d'une opération de déneigement d'un chemin public avec souffleur à neige.**

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2021,57.2 PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

**AVIS DE MOTION
PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA
CRÉATION D'UN PROGRAMME DE MISE AUX
NORMES DES INSTALLATION SEPTIQUES**

La conseillère **Marie-Josée PLEAU** donne avis de motion qu'à une prochaine session sera soumis, pour adoption, un **règlement décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques.**

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2021,58 AFFAIRES NOUVELLES

2021,58.1 LUMIÈRES AU DEL DANS LE PARC MUNICIPAL – Achat, installation et demande de subvention au programme OSE d'Hydro-Québec

**2021-45 RÉSOLUTION NO 2021-45
CONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE DANS
LE PARC MUNICIPAL POUR DES LUMIÈRES AU DEL
ACHAT, INSTALLATION ET DEMANDE DE
SUBVENTION AU PROGRAMME OSE D'HYDRO-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire remplacer les lumières au parc municipal par des projecteurs au DEL;
- 2 Hydro-Québec offre le programme OSE qui accorde des subventions à cette fin;
- 3 La firme DH Éclairage inc. a déposé une proposition intéressante pour la ville;
- 4 Des fonds sont prévus au budget pour cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystal HOULE-PLANTE**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT ET INSTALLATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter et à faire installer par DH Éclairage inc. des lumières au DEL dans le parc municipal, le tout tel que prévu à la soumission no 1614 du 16 février 2021.
- 2- **MANDAT POUR DEMANDE DE SUBVENTION.** La ville mandate DH Éclairage inc. pour le dépôt des documents de demande de subvention au programme OSE d'Hydro-Québec, tel que prévu à la soumission no 1614 du 16 février 2021.
- 3- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser les montants suivants, plus les taxes applicables, pour les fins de la présente résolution :
 - pour l'achat et l'installation des projecteurs : **QUATRE MILLE HUIT CENT TRENTE-DEUX DOLLARS ET VINGT-HUIT CENTS (4 832,28 \$);**
 - pour la location de nacelle et d'équipement de levage : **TROIS MILLE DOLLARS (3 000,00 \$).**

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à DH Éclairage inc.

2021,58.2 PARC MUNICIPAL – Achat et installation d'une clôture pour la piscine

**2021-46 RÉSOLUTION NO 2021-46
PARC MUNICIPAL
ACHAT ET INSTALLATION D'UNE CLÔTURE
POUR LA PISCINE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La clôture qui entoure la piscine au parc municipal est très abimée et qu'il y a lieu de la remplacer;
- 2 Inter Clôtures Bois-Francs a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 3 Des montants sont prévus au budget pour cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT ET INSTALLATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter et à faire installer par Inter Clôtures Bois-Francs une clôture autour de la piscine et à faire démanteler la clôture existante, le tout tel que prévu à la soumission du 16 octobre 2020.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser les montants suivants, plus les taxes applicables, pour les fins de la présente résolution :
 - pour le démantèlement de la clôture existante : **MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS (1 280,00 \$)**;
 - pour la fourniture du matériel et l'installation de la nouvelle clôture : **CINQ MILLE NEUF CENT DOUZE DOLLARS ET TRENTE ET UN CENTS (5 912,31 \$)**.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires aux fins de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La directrice générale et greffière est autorisée à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Inter Clôture Bois-Francs.

2021,59 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 18 h 07.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière